REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme

Nombre de votants :

SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

31 ABSENTS:

Date de convocation :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Jacques LAMY

14 septembre 2018

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Date d'affichage:

**Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale** *a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX* 

27 septembre 2018

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180920-DELIB180920-DE Date de télétransmission : 24/09/2018 Date de réception préfecture : 24/09/2018



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

#### **QUESTION N° 20**

<u>OBJET</u>: Fonds d'Initiatives Eco Responsabilité: attribution de subventions pour les éco-manifestations 2018.

**RAPPORTEUR**: Sophie MONCEL

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 septembre 2018.

Le Fonds d'Initiatives éco-responsabilité est prévu au budget pour aider les associations volontaires à mettre en place des actions écoresponsables dans l'organisation de leurs manifestations.

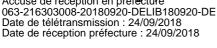
Ainsi, les associations souhaitant s'impliquer dans ce dispositif peuvent remplir la fiche appel à projet jointe au dossier permettant également de solliciter une subvention événementielle. Les associations les plus ambitieuses en la matière sont alors labellisées sur dossier et peuvent prétendre à une subvention.

Les critères étudiés portent principalement sur :

- la gestion de la communication et l'usage du papier,
- les dispositifs de gestion des déchets,
- la maitrise de l'énergie,
- l'incitation à une mobilité durable,
- le choix des fournisseurs, notamment dans le domaine alimentaire,
- la sensibilisation des acteurs de la manifestation et du public,
- le respect des lieux et des personnes,
- la mise en place d'actions solidaires et citoyennes.

Cette subvention est versée après étude du bilan de la manifestation. Cinq dossiers sont retenus pour 2018 :

- le Club Rappel pour la coupe de France jeunes et championnat de France vétérans d'escalade de difficulté les 24 et 25 mars
- Les Irrépressibles pour le festival du 14 au 26 mai
- les Archers riomois pour le Championnat de France du 25 au 27 mai
- Le Champ des Notes pour le Week-End de la récup' les 02 et 03 juin
- Le Rugby Club Riomois pour le tournoi national des U12 les 19 et 20 mai





### COMMUNE DE RIOM

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives éco-manifestation, imputation 6574-830, enveloppe 24283, dont le solde sera de 200 €.

#### Le Conseil Municipal est invité à :

- approuvé le versement d'une subvention :
  - de 1 000 € pour le club Rappel pour la coupe de France jeunes et championnat de France vétérans d'escalade de difficulté les 24 et 25 mars,
  - de 700 € pour les Irrépressibles du 14 au 26 mai,
  - de 800 € pour les Archers riomois Championnat de France du 25 au 27 mai,
  - de 800 € pour le Champs des Notes Week End de la récup les 02 et 03 juin,
  - de 500 € pour le Rugby Club Riomois Tournoi national des U12 les 19 et 20 mai.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180920-DELIB180920-DE Date de télétransmission : 24/09/2018 Date de réception préfecture : 24/09/2018

